

LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ



LE RÔLE D'ÉNERGIE Eure-et-Loir

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité (AODE), la loi confie à ENERGIE Eure-et-Loir le soin de négocier et de conclure, au nom de ses collectivités adhérentes, le contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité. Ce contrat recouvre deux thématiques distinctes:

- → La distribution de l'électricité, à travers les réseaux basse et movenne tension (BT / HTA) et leurs accessoires (postes de transformation, compteurs...),
- → La fourniture d'électricité au Tarif Réglementé de Vente - TRV (par opposition à la fourniture d'électricité aux tarifs de marché qui ne relève pas du service public mais du monde concurrentiel).

Conclu en décembre 2020, le contrat de concession négocié par ENERGIE Eure-et-Loir avec Enedis et EDF, entreprises agissant dans le cadre d'un monopole national et respectivement en charge de ces deux composantes du service, est prévu pour une durée de 30 ans.

- > Contrôler la bonne application du contrat de concession :
- Lancement annuel d'audits afin de vérifier les pratiques des concessionnaires.
- Etude des requêtes transmises par les usagers et les collectivités (problématiques de facturation, de coupures, de travaux...).
- → Investir sur les réseaux de la concession :
- Modernisation et sécurisation du réseau électrique,
- Raccordement d'équipements publics, d'entreprises...
- Préservation de l'environnement (travaux réalisés en souterrain).
- → Informer les usagers, défendre leurs intérêts :
- Relations avec les associations de consommateurs, mise en ligne d'informations utiles : infoconso.energie28.fr,
- Lutte contre la précarité énergétique,
- Mission de conseil (partenariat Espace conseil France Rénov'), animations en milieu scolaire...





Guy BEAUREPERE Vice-président en charge des travaux

« Mission historique d'ENERGIE Eure-et-Loir, la maitrise d'ouvrage des travaux sur le réseau de distribution d'électricité est une part

essentielle de son activité.

D'importants programmes d'investissements sont conduits chaque année avec trois objectifs principaux :

- → l'amélioration de la desserte électrique,
- → l'accompagnement des projets des collectivités (aménagement d'espaces publics, lotissements...),
- → et enfin le raccordement des usagers professionnels au réseau électrique.

Cette politique dynamique, génératrice d'emplois, décidée et mise en œuvre par les élus d'ENERGIE Eure-et-Loir, fait de plus appel à de nombreuses entreprises locales. »



Xavier NICOLASPrésident d'ENERGIE
Eure-et-Loir

« La distribution d'électricité est un service communal essentiel à notre société contemporaine. Chaque jour, près de 285 000 usagers et plusieurs

centaines d'entreprises et d'acteurs économiques sont en effet desservis en électricité à travers les réseaux basse et moyenne tension, **propriété des communes**.

Agissant au nom de celles-ci, le rôle d'ENERGIE Eure-et-Loir est donc crucial et passe par de constants investissements sur les réseaux de la concession, lesquels doivent être sans cesse développés, modernisés et renouvelés.

Outil puissant de mutualisation et de solidarité au service des territoires pour l'accès à l'énergie et à la transition énergétique, ENERGIE Eure-et-Loir porte au quotidien l'ambition d'un service public communal efficace et toujours plus performant.»

